

# **VILLE DE JOEUF**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

### **NOTE DE SYNTHESE**

**sur les questions soumises au Conseil Municipal au cours de sa  
réunion du**

**20 janvier 2026**

\*\*\*\*\*

**en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales**

## 1- FINANCES

### **1.1- Indemnité de sinistre au profit de PACIFICA suite à la responsabilité de la commune**

Lors d'une opération de débroussaillage, un agent communal a brisé une vitre latérale sur un véhicule qui était régulièrement stationné. Le montant des dommages s'élève à 595.96 €.

Compte tenu du fait que le montant du sinistre est inférieur à la franchise de 1 500 €, ce dommage n'a pas été déclaré à l'assureur en responsabilité civile.

Il sera proposé au conseil municipal d'indemniser directement PACIFICA à hauteur de 595.96 €.

### **1.2- Centre de santé : conventions de mutualisation avec les médecins libéraux (P.J.)**

Dans le cadre du futur centre de santé, certaines dépenses seront mutualisées avec certains médecins libéraux. Dans ces conditions il est proposé de signer les conventions suivantes ayant pour objet de rembourser ou de se faire rembourser :

- Convention avec le docteur Deblais pour le remboursement de la fourniture d'électricité pour le futur cabinet du docteur Gigleux, à hauteur de 55 % (compte tenu de l'activité à temps partiel du docteur Deblais)
- Convention avec le docteur Claudé pour le remboursement de la fourniture d'électricité pour le futur cabinet du docteur Klingler, à hauteur de 50 %.

### **1.3- Mandat spécial pour le déplacement du Maire et de l'adjoint à l'urbanisme au Ministère de la Culture à Paris courant 1<sup>er</sup> trimestre 2026**

Monsieur le Maire informera l'assemblée que, dans le cadre du projet de réalisation du futur musée du football à Joeuf, il se rendra au ministère de la Culture à Paris, accompagné de l'adjoint à l'urbanisme, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, pour envisager un partenariat entre la ville et l'Etat. Un mandat spécial doit donc être autorisé pour couvrir leurs dépenses (éventuel hébergement, déplacement, restauration).

## 2-RESSOURCES HUMAINES

### **2.1- Crédit d'un poste de chef de service de police municipale et modification du tableau des effectifs des emplois permanents (P.J.)**

Après avoir rappelé que le conseil municipal a créé un 3<sup>ème</sup> poste de policier municipal par délibération du 30 octobre 2025, Monsieur le Maire informera l'assemblée qu'il a reçu une seule candidature, celle d'un agent de la Police Nationale, qui candidate par voie de détachement. En l'occurrence, il s'agit d'un agent de catégorie B. Devant la difficulté à recruter en catégorie C, il sera donc proposé de créer un poste de « chef de service de police municipale », à temps complet, de catégorie B, étant précisé qu'il exercera les fonctions de policier municipal.

### **2.2- Contrat d'assurance des risques statutaires**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Monsieur le Maire exposera à l'assemblée que les contrats d'assurance des risques statutaires du personnel arrivent à échéance au 31 décembre 2026 et qu'il convient dès à présent de participer à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Il précise que les contrats couvrent les agents affiliés à la CNRACL, pour une durée de 4 ans, pour les risques suivants : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire. Le conseil municipal sera donc invité à autoriser la mise en concurrence des contrats d'assurance statutaire par le Centre de Gestion.

### **2.3- Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024 de la ville (P.J.)**

Le RSU 2024 de la ville a été approuvé à l'unanimité par le Comité Social Territorial réuni le 9 décembre 2025. En voici un résumé :

- 79 agents employés par la collectivité au 31/12/2024 dont 63 fonctionnaires (ce nombre englobe les contrats de remplacement en place au 31/12)
- 88 % des agents sont issus de la catégorie C (4 % pour la catégorie B et 8 % pour la catégorie A)
- 53 % des agents relèvent de la filière technique
- Dans l'ensemble, la collectivité est composée de 42 % d'hommes et de 58 % de femmes
- 81 % des fonctionnaires exercent à temps complet contre 54 % chez les contractuels (y compris contrats de remplacement)
- L'âge moyen des fonctionnaires est de 49.03 ans ; 44.58 ans pour les contractuels
- 28 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 4 d'un avancement de grade
- 1 sanction disciplinaire a été prononcée en 2024
- La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8.45 %
- L'absentéisme s'élève en moyenne à 29.7 jours / agent pour tout motif médical en 2024 (maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, ...)
- 5 accidents de travail déclarés en 2024
- 7 travailleurs handicapés sont employés au sein de la collectivité
- 86.8 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 226 jours de formation ont été suivis
- 5 jours de grève ont été recensés en 2024
- 4 réunions de comité social territorial se sont tenues en 2024.

**Ce rapport n'a pas à être voté mais le conseil prend acte de sa présentation.**

### 3- AFFAIRES SCOLAIRES

#### 3.1- Versement d'une participation de 90 € aux familles des élèves ayant participé au séjour ski organisé par le collège Zannoni

L'adjointe aux affaires scolaires rappellera que le collège Zannoni a organisé un voyage scolaire ski à destination des élèves de 5è du 4 au 9 janvier 2026 aux Orres. Le coût total s'élève à 25 465 € soit 463 € maximum par participant. Lors de sa réunion du 2 décembre 2025, la commission scolaire a proposé de fixer la participation de la Ville à 90 € par élève jovien dont la liste figure ci-dessous :

NOM	PRENOM	CLASSE	DDN	Lieu de naissance	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville
1 ANDRÉ	Colleen	5e F	10/01/2013	VAL DE BRIEY	M. ou Mme	ANDRÉ	Emmanuel Cindy	252 RUE DE GOPREZ	54240	JOEUF
2 BASTIEN	Mélina	5e E	14/01/2013	VAL DE BRIEY	M. ou Mme	BASTIEN TONIAZZO	Denis Sabrina	73 RUE DE L HOTEL DE VILLE	54240	JOEUF
3 BRAZZALE	Liana	Se C	25/08/2013	VAL DE BRIEY	M. ou Mme	BRAZZALE	Franck Clotilde	9 RUE DU MARECHAL JOFFRE	54240	JOEUF
4 CHIRMANI	Nayila	5e F	17/11/2013	VAL DE BRIEY	M. ou Mme	CHIRMANI	Lhassan Samira	17 RUE DU GENERAL DE CASTELNAU	54240	JOEUF
5 DAMBRIN	Alexis	5e A	18/06/2013	THIONVILLE	Mme	BONETTI	Cindy	120 RUE DE GOPREZ	54240	JOEUF
6 KRZAKALA	Océane	5e D	01/11/2013	VAL DE BRIEY	M. ou Mme	KRZAKALA	Julien Aurélie	4 RUE DE LA CORVEE	54240	JOEUF
7 MAYEUR	Loélya	5e F	26/11/2013	METZ	M. Mme	MAYEUR DEVIENNE	Thomas Céline	8 CITES LES GRANDES FRICHES	54240	JOEUF
8 NOWAK	Sérena	Se B	11/01/2013	METZ	M. ou Mme	NOWAK	Jérôme Katy	37 RUE DE GOPREZ	54240	JOEUF
9 RUGGERO	Evan	Se D	15/11/2012	METZ	M. Mme	RUGGERO CLEMENT	Christophe Coralie	14 RUE SAINTE-BERTHE 5 RUE DE FRANCHEPRE	54240	JOEUF
10 SCHREINER	Nina	Se E	13/09/2013	PELTRE	Mme	SUDAREVIC	Angélique	153 RUE DU COMMERCE	54240	JOEUF

Elle indiquera en outre que pour pouvoir bénéficier de cette participation, les familles doivent fournir une attestation de présence de leur enfant au séjour, ainsi qu'un RIB. Le conseil sera sollicité afin de fixer l'aide municipale à 90 € par élève jovien participant à ce séjour.

#### 3.2- Adoption du règlement concernant le transport scolaire Arly - Rue du 8 Mai – Génibois (P.J.)

Concernant le transport scolaire Arly – rue du 8 mai – Génibois, l'adjointe aux affaires scolaires rappellera que jusqu'à présent un « contrat de bonne conduite » joint à la fiche d'inscription était signé par les parents. Elle expliquera que celui-ci doit évoluer pour tenir compte de certains comportements des adultes qui peuvent être préjudiciables à la sécurité des élèves et pour devenir un véritable règlement opposable et communicable. Le projet de règlement ci-joint sera donc proposé à l'adoption du conseil municipal, après validation par la commission scolaire.

### 4- MARCHES PUBLICS

#### 4.1- Signature du marché de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des sports

Suite à l'appel d'offres lancé pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des sports, trois candidats doivent rendre une nouvelle offre dans le cadre de la négociation.

Il sera proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant, après avis de la commission d'examen des offres. Les éléments seront donnés aux conseillers au moment de la séance.

## 5-URBANISME – PATRIMOINE - HABITAT

### **5.1- Avenant de transfert d'une convention d'occupation du domaine public (P.J.)**

Par courrier en date du 19 novembre 2025, la Société Infracos a sollicité le transfert de la convention d'occupation privative du domaine public au profit du seul opérateur, la Société SFR. Il est précisé que la convention a été initialement conclue entre la Ville, l'entreprise Infracos et l'opérateur SFR.

Considérant que ladite convention, en date du 08 février 2021 est en vigueur à ce jour et que le projet d'avenant tel que proposé préserve les droits de la Commune de Joeuf, il est proposé au conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant à la convention disant que l'opérateur SFR est le seul bénéficiaire et débiteur des droits et obligations des dispositions de la convention initiale ;
- D'autoriser le Maire ou tout membre de l'exécutif autorisé par lui à procéder à la signature de l'avenant joint au présent.

## 6-COOPERATION INTERCOMMUNALE

### **6.1- Procès-verbal de retour de l'immeuble dit des « Grands Bureaux » mis à disposition d'Orne Lorraines Confluences (P.J.)**

Par délibération du 25 juin 2001, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences (anciennement CCPO) l'immeuble dit des « Grands Bureaux », dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique.

Orne Lorraine Confluences n'ayant désormais plus l'utilité de ce bâtiment, en raison de la cessation de son partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la commune va y implanter son futur musée du football ouvrier.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la restitution de cet immeuble à la commune et sa réintégration dans l'actif communal, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de restitution joint en annexe.

### **6.2- Convention de suivi assainissement des « grands bureaux » avec Orne Aval (P.J.)**

M. le Maire indiquera que le bâtiment des grands bureaux dispose d'un assainissement autonome (fosse septique et 2 postes de relevage) et qu'il est nécessaire d'en assurer le suivi et l'entretien. Le syndicat des eaux Orne Aval propose la conclusion d'une convention régissant leur intervention. Le coût annuel est de 2 100 €. Le conseil municipal aura à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.

### **6.3- Rapport d'activités 2024 SMIVU Chenil du Jolibois (P.J.)**

*Principaux éléments :*

- En 2024, le syndicat regroupe 194 communes de Meurthe-et-Moselle et de Moselle
- La population totale des communes adhérentes est de 341 088 habitants

- Le compte financier unique présente un excédent de 91 866,02 € à la clôture de l'exercice
- La dette à l'origine pour les emprunts est de 145 000,00 €
- Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 43 975,29 €
- Les tarifs pour les interventions varient : 64 € de jour, 74 € de nuit, et 85 € les dimanches/jours fériés
- Des frais de garde de 26 € par nuit sont appliqués
- En 2024, 1 223 chats et 215 chiens ont été accueillis
- 86 chiens ont été adoptés, représentant 41,55 % des sorties, tandis que 664 chats ont été repris par leurs propriétaires, soit 68,95 % des sorties
- Concernant Joeuf : 19 entrées et 6 sorties de chiens et 35 entrées et 10 sorties de chats
- Les frais de vétérinaires se montent à 106 656 €.

#### **6.4- Rapport d'activités 2024 SISCODELB (P.J.)**

##### *Principaux éléments :*

Le Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité de l'arrondissement de Longwy-Briey compte 114 communes et 161 801 habitants. Il a délégué sa compétence de suivi de la concession publique d'électricité au SDE (Syndicat Départemental d'Electricité) qui a conclu une convention avec ENEDIS jusqu'en 2049. Le SISCODELB verse des aides aux communes qui réalisent des travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité et l'éclairage public avec un décalage de 2 ans. Pour info, Joeuf a bénéficié en 2024 d'une aide de 912,78 €.

## **7-INFORMATIONS**

#### **7.1- Décisions prises par délégation (P.J.)**

28/11/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-110	<i>Renouvellement concession N.24.11</i>
04/12/2025	7.10	Finances	2025-DEC-111	<i>Indemnité de sinistre concernant l'effraction sur le véhicule municipal EM-311-XY</i>
11/12/2025	7.10	Finances	2025-DEC-112	<i>Demande de subvention auprès du conseil départemental : sortie pédagogique à Verdun</i>
15/12/2025	1.1	Marchés publics	2025-DEC-113	<i>Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière</i>
17/12/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-114	<i>Espace Marie Curie : avenant n°1 au bail commercial avec la société SOGECA</i>
17/12/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-115	<i>Convention de mise à disposition d'un local au centre Michel Wale au profit de l'association « Les Tirs au Flanc »</i>
18/12/2025	3.3	Patrimoine	2025-DEC-116	<i>Sous-location de la maison du projet, sise 46 rue de Franchepré, au profit de la SEM ORNE THD</i>

18/12/2025	7.10	Finances	2025-DEC-117	<i>Demande de subvention auprès du conseil départemental : sortie pédagogique au Struthof</i>
22/12/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-118	<i>Renouvellement concession N°OU 17.03</i>
22/12/2025	9.1	Cimetière	2025-DEC-119	<i>Renouvellement concession n°OU.26.19</i>
22/12/2025	1.1	Marchés publics	2025-DEC-120	<i>Signature du marché de fournitures administratives avec la société Lacoste</i>

